



Hérouville Saint Clair , le 17 avril 2023

Le Président de la Ligue Régionale Normandie Basketball

à

**Ligue Régionale  
Normandie Basketball**  
10 Rue Alexander Fleming  
14200 Hérouville Saint Clair  
02.31.46.91.01  
[contact@normandiebasketball.fr](mailto:contact@normandiebasketball.fr)

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de Basket de Normandie

M. le Président  
Daniel Herblin  
06.88.18.79.41  
[president@normandiebasketball.fr](mailto:president@normandiebasketball.fr)

**Objet : Assemblée Générale Extraordinaire**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 22 alinéa 1 des statuts de la Ligue Régionale Normandie Basketball, nous avons l'honneur de vous convoquer à une Assemblée Générale en session extraordinaire le :

**Samedi 17 juin 2023 à 14h00**

Au COSEC DE PONTMARAIS  
Rue Augustin Lemaesquier  
50110 TOURLAVILLE

Ordre du jour :

- Adoption des statuts qui entreront en vigueur le 1er janvier 2024.

« 2023-03-31 FFBB NOTE LIGUES 6-DAJI Statuts Types LR :

*...à la suite des nouvelles dispositions issues de la loi du 2 mars 2022, le Comité Directeur de la FFBB a adopté les nouveaux Statuts Types des Ligues Régionales.*

*Pour rappel, chaque Ligue Régionale doit adopter en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 8 de ses Statuts actuels, les nouveaux Statuts Types qui devront entrer en vigueur au 1er janvier 2024. »*

Ces statuts modifiés vous seront proposés à la fin du mois de mai.

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos actuels statuts :

**Titre III -Article 6 – alinéa 1 :**

*L'Assemblée Générale est constituée des associations sportives membres de l'association ou bénéficiaires d'une convention de rattachement dérogatoire à la Ligue Régionale, dans la limite des droits accordés par celle-ci.*

**Titre III -Article 6 – alinéa 2 :**

*Chaque association membre est de plein droit représentée par son Président en exercice. Toutefois, le Président peut donner mandat exprès, à une personne de son club licenciée à la FFBB, afin de représenter celui-ci.*



**Ligue Régionale  
Normandie Basketball**

10 Rue Alexander Fleming  
14200 Hérouville Saint Clair

02.31.46.91.01

[contact@normandiebasketball.fr](mailto:contact@normandiebasketball.fr)

M. le Président

Daniel Herblin

06.88.18.79.41

[president@normandiebasketball.fr](mailto:president@normandiebasketball.fr)

**Titre III -Article 6 – alinéa 3 :**

*Les représentants doivent être majeurs et jouir de leurs droits civiques.*

**Titre III -Article 6 – alinéa 4 :**

*Une association sportive membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, si elle n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, de la Ligue régionale et du Comité dont elle est membre.*

**Titre VIII -Article 22 - alinéa 1**

*Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale réunie extraordinairement, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.*

**Titre VIII -Article 22 - alinéa 2**

*Le quorum doit être des deux tiers des voix détenues par l'ensemble des associations sportives membres. Si celui-ci n'est pas respecté, il sera procédé à la convocation d'une nouvelle assemblée, en respectant un intervalle d'au moins 15 jours...*

Comptant sur votre indispensable présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président de la Ligue Régionale Normandie Basketball

Daniel HERBLIN